

## 02. Formulaire de subvention communale pour l'isolation thermique des bâtiments (M01)

### Requérant(e) :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
NPA et lieu : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

### Auteur des travaux :

Société : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
NPA et lieu : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

### Bâtiment

Rue et n° : .....

CECB@ plus obligatoire :  oui  non

Nombre de m<sup>2</sup> rénovés : .....

### Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : .....

IBAN : .....

### Montant de la subvention Cantonale M01

Date de fin de travaux : .....

Montant de la subvention cantonale M01 : .....

### Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Copie de la décision d'octroi de la DGE-DIREN
- Copie du rapport CECB@ plus, si exigé
- Preuve d'exécution des travaux (avis d'achèvement des travaux / preuve du paiement)

### Conditions d'octroi de l'aide financière communale

L'octroi de la subvention communale découle directement de la décision cantonale. Les conditions y relatives sont donc les mêmes :

- Conditions cantonales sur : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/isolation/>
- **La subvention cantonale doit être acceptée**
- Il est nécessaire de conserver tous les justificatifs (factures, bulletins de livraison,...) pour pouvoir les présenter, le cas échéant, à des fins de vérification

### Procédure

1. Demander une offre/devis à une entreprise
2. Déposer une demande de subvention cantonale sur : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/isolation/>
3. Attendre la décision de la DGE-DIREN
4. Commander les travaux de rénovation
5. Déposer une demande de subvention communale en remplissant ce formulaire accompagné de toutes les annexes requises au plus tard 6 mois après l'exécution des travaux
6. Le SEY traite les demandes et décide de l'octroi de la subvention

**Montant des subventions communales**

Le montant de la subvention communale s'élève à 25% du montant octroyé par le canton et se cumule à celui-ci. Il est directement calculé en fonction de la décision cantonale. Le montant maximal de la subvention communale est plafonné à 10'000.- CHF par objet. Les montants octroyés par le canton sont disponible ici:

<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/isolation/>

Le tableau ci-dessous montre un résumé à titre indicatif :

	Montant Communal
<i>isolation, mesure cantonale M01</i>	<b>Façade, du toit, de sol contre extérieur; sol et mur enterrés à moins de 2m</b> Coefficient d'isolation (W/m2K) $U \leq 0.20$ : CHF 17.5.-/m2 Coefficient d'isolation (W/m2K) $U \leq 0.15$ : CHF + 5.-/m2
	<b>Murs et sols enterrés de plus de 2m</b> Coefficient d'isolation (W/m2K) $U \leq 0.25$ : CHF 17.5.-/m2 Coefficient d'isolation (W/m2K) $U \leq 0.15$ : CHF + 5.-/m2

**Conditions de paiement**

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception de tous les documents exigés et sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit épuisée.

Les demandes non datées, non signées ou incomplètes ne seront pas traitées.

L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions d'octroi. La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou à base de renseignements inexacts. Par l'introduction d'une demande, son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière.

La date d'entrée en vigueur du bouquet de subvention est fixée 1<sup>er</sup> juillet 2018. Seuls les travaux effectués après cette date seront subventionnés (la date de facturation faisant foi).

En cas de litige sur l'éligibilité d'une demande, le SEY se réserve le droit de la décision finale.

**Signatures**

*Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus et m'engage à fournir au SEY, à sa demande, les documents supplémentaires qui pourraient être nécessaires au traitement du dossier.*

Lieu et date : ..... Le requérant : .....

**Emplacement réservé à l'administration communale**

Subvention accordée :  OUI  NON Date : ..... Visa : .....

Envoi confirmation décision d'octroi :  Montant accordé (CHF) : .....

N° Dossier : ..... N° Compte : .....